



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 30 janvier 2024

Dossier n° : AE 23.0588

Demandeur : GAEC FARRADECHE

Date d'enregistrement de la demande : 26/12/23

Date limite de candidature : 26/03/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 26/04/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NEUSSARGUES EN PINATELLE	6,13	FARRADECHE Jacques	Section ZB 50
NEUSSARGUES EN PINATELLE	22,52	Mairie de NEUSSARGUES en PINATELLE	Section ZD 8 (partie), 2 (partie),
NEUSSARGUES EN PINATELLE	11,16	Mathieu ZUZANNE	Section ZI 11, Section ZK 82, Section ZS 83, Section ZT 18
NEUSSARGUES EN PINATELLE	11,68	RABOISSON Jean	Section ZB 14, Section ZC 15,24,26,
NEUSSARGUES EN PINATELLE	11,66	Indivision BLANC	Section ZI 5, Section ZK 54, Section ZL 1
ALLANCHE	1,31	GELY Simone	Section YD 64
NEUSSARGUES EN PINATELLE	5,75	GELY Simone	Section ZB 4, Section ZC 22, Section ZS 2,
ALLANCHE	9,92	Indivision FORGES	Section YD 33,54,55,
NEUSSARGUES EN PINATELLE	5,88	Indivision FORGES	Section ZB 2, Section ZS 106, Section ZT 37,
ALLANCHE	1,32	FORGES M-Josée	Section YD 57,
ALLANCHE	1,37	FARRADECHE Fabienne	Section YD 67,

NEUSSARGUES EN PINATELLE	12,04	FARRADECHE Fabienne	Section ZB 5,49, Section ZC 23, Section ZK 104, Section ZS 81, Section ZT 49,
NEUSSARGUES EN PINATELLE	23,98	CANTOURNET A-Marie	Section ZB 9,26,51,53, Section ZS 107,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière